INSERTION PRESSE N°1 : CHARENTE LIBRE WEB Mardi 14 janvier 2025

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - SCoT-AEC



https://www.charentelibre.fr/annonces-legales/2405713?page=2

GRAND ANGOULEME SERVICE PLANIFICATION

25 BLD CS12320 BESSON BEY 16023 ANGOULEME CEDEX CHARENTE

Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Schéma de cohérence territoriale valant Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC)

Le Président de GrandAngoulême a prescrit par arrêté n° 2024-A-108 en date du 20 décembre 2024 l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Schéma de cohérence territoriale valant Plan climat air énergie territorial (SCoT-AEC). Le dossier du SCoT-PCAET a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 18 décembre 2024.

L'enquête publique se déroulera

du samedi 1 er février 2025 à 9 h 00 jusqu'au mardi 4 mars 2025 à 16 h 00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné

M. Hervé HUCTEAU, consultant en qualité sécurité environnement, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et

M me Yveline BOULOT

, enquêtrice vacataire de statistique agricole, en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême et en mairies de Champniers, Dignac et Roullet-Saint-Estèphe, également lieux de permanence.

Le dossier sera également consultable :

 sur le site internet de GrandAngoulême : https://www.grandangouleme.fr/vivre-ethabiter/ urbanisme/scot-aec-en-cours-delaboration/scot-aec-lenguete-publiquedemarre-le-1 er -fevrier/ - sur le site internet dédié : https://www.registredematerialise.fr/5894 - sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême ainsi que dans les mairies de Champniers, Dignac et Roullet-Saint-Estèphe.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Champniers, Dignac et Roullet-Saint-Estèphe ou les adresser :

- Par écrit (date de réception faisant foi), au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire-enquêteur : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique SCoT-AEC, 25 bd Besson Bey, CS 12320, 16023 Angoulême Cedex;
- Sur le site internet dédié comportant un registre dématérialisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement : https://www.registre-dematerialise.fr/5894;
- Par courriel : enquete-publique-5894@registre-dematerialise.fr Le commissaireenquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux lieux, dates et heures suivantes : **Lieux**

Dates

Heures

Service planification de GrandAngoulême

Samedi 1 er février 2025 de 9 h à 12 h

139 rue de Paris, Angouême

Mardi 4 mars 2025

de 13 h à 16 h

Mairie de Champniers

Vendredi 7 février 2025 de 9 h à 12 h

Mairie de Dignac

Jeudi 13 février 2025 de 14 h à 17 h

Mairie de Roullet-Saint-Estèphe

Vendredi 28 février 2025 de 14 h à 17 h Les contributions écrites transmises par voie postale ou numérique, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire-enquêteur seront consultables au service planification de GrandAngoulême pendant la période de l'enquête publique Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5894 et donc visibles par tous.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaireenquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions
motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au
service planification de GrandAngoulême, sur le site internet de la communauté
agglomération, sur le site internet dédié et en mairies de Champniers, Dignac et
Roullet-Saint-Estèphe, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême
pourra approuver la procédure. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour
tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public
et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, dans les 38 mairies des communes membres de la communauté d'agglomération, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.31 ou par courriel : carteclima@grandangouleme.fr